



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Articles L. 123-1 et suivants du Code de l'environnement

Par arrêté en date du 12 février 2019, le Président de Laval Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification mineure de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Parné-sur-Roc.

La modification a, notamment, pour objet de :

- revoir, à la marge, les dispositions réglementaires relatives aux constructions au sein du secteur 1 de la ZPPAUP (centre historique) et d'y apporter plus de rigueur notamment dans le traitement des menuiseries extérieurs et des clôtures,
- alléger des dispositions réglementaires relatives aux toitures et aux couvertures des constructions au sein du secteur 3 (zones d'urbanisation récente) est nécessaire afin de permettre plus de souplesse dans les choix architecturaux des projets.

**L'enquête publique se déroulera pendant une période de 16 jours consécutifs
du lundi 18 mars 2019 à 9h00 au mardi 2 avril 2019 à 18h00.
(conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'environnement)**

Les pièces du dossier pourront être consultées par le public en Mairie de Parné-sur-Roc
et à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération, Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié à Laval.

Horaires d'ouverture Direction de l'urbanisme – Laval Agglomération	Horaires d'ouverture Mairie de Parné-sur-Roc
Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30 Les mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

Par une décision du 7 janvier 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Roger PERRIER, major de gendarmerie à la retraite.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Parné-sur-Roc, 1, place du Prieuré, 53260 Parné-sur-Roc, les :

- **Lundi 18 mars 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **Mardi 2 avril 2019 de 15h00 à 18h00.**

Organisation de l'enquête :	À l'issue du délai d'enquête :
<p>Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Parné-sur-Roc, 1, place du Prieuré à Parné-sur-Roc, siège de l'enquête publique et à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération – Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, à Laval – pendant 16 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet de Laval Agglomération (http://www.agglo-laval.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de Laval Agglomération.</p> <p>Le public pourra prendre connaissance du dossier de modification mineure du règlement de la ZPPAUP de Parné-sur-Roc et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête déposés en Mairie de Parné-sur-Roc et à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à : Laval Agglomération, Monsieur le commissaire enquêteur, Hôtel communautaire, 1, place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 LAVAL cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : laval-agglo@agglo-laval.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations PLU Parné-sur-Roc pour commissaire enquêteur »). Les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site de Laval Agglomération. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, le poids des courriels ne pourra excéder 10 méga octets. Si les courriels dépassent ce poids, il est possible de les transmettre en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer leur rattachement avec les courriels électroniques précédents.</p> <p>Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Laval Agglomération, Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération – Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, à Laval – en la personne de M. Arnaud Clévédy. Téléphone du secrétariat de la direction de la planification urbaine : 02.43.49.46.72.</p>	<p>Le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au tribunal administratif de Nantes et au Président de Laval Agglomération le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées, en précisant, si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Mayenne par le Président de Laval Agglomération.</p> <p>Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Parné-sur-Roc et à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération – Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, à Laval – pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.</p> <p>Les pièces du dossier éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire et préalablement soumises pour avis au Conseil municipal de Parné-sur-Roc par application de l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>